COMMUNE D'ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 11 juillet 2024 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d'Oraison.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 18/06/2024

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :
Mme Marion Marchal, pouvoir à M. Vincent Allevard
M. Bruno Chesnel, pouvoir à M. le Maire
Mme Christelle Berteau, pouvoir à Mme Marie-Thérèse Martinon
Mme Laurence Leplatre, pouvoir à Mme Isabel Gamba

Secrétaire de Séance : M. Angélique Bonnafoux

DCM 57/2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

La commune envisage différents travaux pour améliorer la sécurité.

Il s'agit tout d'abord d'un programme de signalisation horizontale :

- Une campagne de peinture routière en enduit à froid blanc va être menée sur la RD4, en agglomération sur :
  - 18 passages piétons,
  - 4 dents de requin, au niveau des plateaux traversants,

- Une campagne de grenaillage pour le retrait de l'ancien tracé inadapté et la reprise de la peinture routière sur la RD4, en agglomération de la ligne axiale le long du cheminement doux,

- Une signalisation lumineuse avec la mise en place de 6 plots encastrés solaires par passage piétons sensibles :
  - 8 passages sur la RD4
  - Et 7 passages sur l'avenue Abel Pin seront équipés.

De plus, des panneaux de signalisation de police seront mis en place sur la commune afin de renforcer ou rappeler la sécurité routière.

Enfin, un aménagement permettant un cheminement piétons sur les rues Eugène Revest et Auguste Amic au droit du bâtiment « le Cassoir » est également prévu.

La commune souhaite également lancer une étude pour la réalisation d'un schéma directeur des circulations et des mobilités actives afin de rationaliser les circulations des véhicules et favoriser la pratique du vélo et des mobilités piétonnes depuis les principales polarités de la ville vers et depuis le cœur de ville.

Le coût global de ces aménagements s'élève à 60 800,71 € HT soit 72 960,85 € TTC.

Il se décompose comme suit :

- 10 504,40 € HT pour la signalisation horizontale ;
- 7 083,90 € HT pour la signalisation lumineuse ;
- 1 185,16 € HT pour la signalisation verticale ;
- 7 027,25 € HT pour l'aménagement du cheminement piétons sur les rues Eugène Revest et Auguste Amic.
- 35 000 € HT pour le schéma directeur des circulations et des mobilités actives.

Une subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police peut être sollicitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** la réalisation de ces travaux de mise en sécurité et le lancement de l'étude tels que décrits ci-dessus pour un montant total de 60 800,71 € HT.

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police selon le plan de financement suivant :

- Coût HT de l'opération : 60 800,71 €
- Subvention Conseil Départemental (41,9 %) : 25 455,48 €
- Autofinancement communal (58,1%) : 35 345,23 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le Maire,

MAIRIE D'ORAISON ALPES DE HAUTE PROVENCE

Benoît GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :	12/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.